RMS BURKINA FASO

Plan d'échantillonnage

1.2. Objectif général et objectifs spécifiques

1.2.1. Objectif général

L'objectif général est d'intégrer de façon normative, les enquêtes RMS dans le paysage des enquêtes du HCR, afin de fournir des estimations sur les indicateurs de Suivi Basé sur les Résultats (RBM) au niveau des groupes cibles du HCR que sont entre autres les personnes déplacées internes (PDI) et les réfugiés et demandeurs d'asile (RAS), au Burkina Faso

1.2.2. Objectifs spécifiques

- fournir au HCR une base de données fiables sur les PDI et les RAS
- fournir les estimations des indicateurs d'impact pour le suivi des résultats du HCR
- assurer le suivi des résultats du HCR dans le cadre des stratégies nationales pluriannuelles
- intégrer les enquêtes RMS dans le système normatif de collecte de données du HCR

1.3. Résultats attendus

1.3.1. Résultats attendus de CESAO

En tant que organisation locale chargè de collecter les données sur les PDI et les RAS, les résultats attendus de CESAO sont les suivants :

- la collecte des données est réalisées
- des données de qualité sur les PDI et les RAS sont disponibles

Pour obtenir ces résultats, CESAO exécuter les tâches suivantes :

- mettre tout en œuvre pour obtenir toutes les autorisations administratives et techniques nécessaires pour la réalisation de l'enquête;
- o traduire de l'anglais au français les questionnaires par des spécialistes en la matière;
- traduites du français en langues locale des zones d'enquête telles que le fulfuldé,
 l'arabe, le tamashek, le gulmacéma et le moré, les expressions clé ou complexes;
- o recruter les personnels de l'enquête (consultants, superviseurs, agents enquêteurs)
- faire le pré-test du questionnaire avec les superviseurs auprès de 10 à 20 répondants avant la formation des agents enquêteurs
- o former les agents enquêteurs ;
- o mener la campagne d'information et de sensibilisation des autorités locales, des PDI et des RAS sur le bien fondé de l'enquête afin d'avoir leur adhésion ;
- o gérer les questions de sécurité;
- gérer les question du COVID19;

1.3.2. Résultats attendus de TANGO

En tant que entreprise contractante avec le HCR, les résultats attendus de TANGO International sont

- des conseils sont fournis à l'entreprise locale (CESAO-AI) à chaque étape du RMS.
- la formation des formateurs est r!qlis!e sur toutes les composantes de l'enquête et le protocole de travail avec les RAS et les PDI
- le suivi de la collecte des données a distance afin d'assurer la guglitedes données est réalisée
- les outils de collecte de données utilisés dans la mise en œuvre du RMS sont éprouvés et des propositions d'amélioration sont faites
- la méthodologie du RMS est éprouvée et des propositions d'amélioration sont formulées

1.4. Plan d'échantillonnage

L'approche méthodologique utilisée dans le cadre de la présente enquête s'articule autour des points suivants

- Base de sondage
- Choix de la méthode d'échantillonnage
- Calcul de la taille de l'échantillon
- Stratification de l'échantillon
- Tirage de l'échantillon

1.4.1. Base de sondage

La base de sondage utilisée pour l'échantillonnage provient de deux source à savoir :

- ✓ la base de données sur les personnes déplacées imterneS (PDI) du Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) au sein du Ministère en charge de l'action humanitaire :
- ✓ la base de données sur les réfugiés et demandeurs d'asile (RAS) du comité national pour les réfugiés (CONAREF) au sein du Ministère des affaires étrangères

Ces deux bases de données fournissent les listes des noms des chefs de ménages PDI ou des chefs de ménages RAS, répartis par région, province, commune et par site (village, secteur, quartier, etc.). I

1.4.2. Choix de la méthode d'échantillonnage

L'enquête sera menée auprès de la population des ménages vivant dans les zones cibles du HCR. Cette population est répartie en deux sous-populations homogènes (strates) à savoir :

- la sous-population des personnes déplacées internes (PDI)
- la sous population des réfugiés et demandeurs d'asile (RAS)

La stratégie d'échantillonnage qui est utilisée par l'enquête pilote est un échantillonnage aléatoire en grappes (secteurs/villages, quartiers...), stratifié, à deux degrés. Au premier degré, dans chaque strate, les grappes sont sélectionnées aléatoirement dans chaque commune cible en utilisant la probabilité proportionnelle à la taille de la commune (PPT). Au second degré, un nombre de ménage préalablement

défini sera sélectionné dans chaque grappe par tirage aléatoire systématique.

1.4.3. Calcul de la taille de l'échantillon

Le calcul de la taille de l'échantillon pour l'enquête pilote est basé sur les indicateurs d'impact :

- Indicateur 2.2. proportion de PoCs résidant dans des campements physiquement sûrs et sécurisés avec accès aux équipements de base,
- Indicateur 2.3. proportion de PoC ayant accès aux services de santé, et
- Indicateur 3.3. proportion de PoC se sentant en sécurité lorsqu'ils marchent seuls dans leur quartier.

La formule de la taille de l'échantillon utilisée permet de détecter des changements dans les variables de proportion est la suivante :

$$n = D [(Z_{\alpha} + Z_{\beta})^{2} * (P_{1} (1 - P_{1}) + P_{2} (1 - P_{2})) / (P_{2} - P_{1})^{2}]$$

n = taille minimale de l'échantillon nécessaire par série d'enquêtes ou groupe de comparaison.

D = Effet de grappe (effet de conception).

 P_1 = le niveau estimé d'un indicateur mesuré en tant que proportion au moment de la première enquête (ou pour la zone témoin).

 P_2 = le niveau *escompté* de l'indicateur soit à une date future, soit pour la zone du projet de sorte à ce que la quantité (P_2 - P_1) soit l'ordre de grandeur du changement que l'on souhaite qu'il détecte.

 Z_{α} = le score-Z correspondant au degré de confiance que l'on souhaite avoir pour conclure qu'un changement observé de la taille (P_2 - P_1) n'aurait pas eu lieu par hasard (α – niveau de signification statistique), et

 Z_{β} = le score-Z correspondant au degré de confiance que l'on souhaite avoir pour dépister avec certitude un changement de la taille (P_2 - P_1) si un tel changement a effectivement eu lieu (β – puissance statistique). Z_{α} et Z_{β} ont des valeurs « standard » en fonction de la fiabilité souhaitée. Elles sont fournies ci-après dans la Figure 3-2. Notons que plus le pourcentage est élevé, plus le programme peut être sûr de mesurer des résultats exacts.

Les valeurs des paramètres suivants ont été appliquées dans les calculs :

- Effet de grappe D est 2
- Niveau de signification statistique = 95 %, on choisit Z_{α} = 1,645
- Puissance statistique β =80 %, on choisit Z_{β} = 0,840
- Changement attendu (P₂ P₁) est de 10 points en pourcentage entre la ligne de base et la ligne de fin possible.
- Facteur de non-réponse de 9 points en pourcentage pour tenir compte du taux estimé de non-réponse des ménages.

La présente enquête ne dispose pas d'estimations du niveau de base des indicateurs d'impact du HCR actuellement, la valeur par défaut de P1 a été fixée à 50%. Etant donné que le changement attendu (P2-P1) est de 10 points en pourcentage, la valeur de P2 correspondante est donc de 60%.

En appliquant la formule ci-dessus et en y incorporant les valeurs des différents paramètres, la taille minimale n de l'échantillon est de 605. Compte tenu de la particularité des groupes cibles du HCR, il est prévu 9% comme taux de non réponse (consentement éclairé). Ainsi, la taille de l'échantillon passe à 666 ménages pour chacune des deux strates considérées comme des entités homogènes indépendantes.

Par ailleurs, étant donné que la collecte des données se fera par interview direct soit en présentiel (face à face), soit par téléphone, il se pourrait que des ménages soit introuvables ou inaccessibles aussi bien physiquement que par téléphone pour diverses raisons. Pour ce faire, il est prévue des ménages de réserve à hauteur de 36% de la taille de l'échantillon mère, soit au total 899 ménages que nous arrondissons à 900 ménages à tirer dans chacune des deux strates dont :

- Echantillon mère = 660 ménages
- Echantillon de réserve = 240 ménages

Dans chaque grappe, 30 ménages seront tirés, soit 30 grappes par strate et 60 grappes au total correspondant aux 1800 ménages des deux strates. Le tableau 1 ci-dessous donne la répartition des grappes et des ménage par strate (sous-populations PDI et RAS)

Tableau 1 Nombre de grappes et de ménages de l'échantillon de l'enquête pilote

Type d'échantillon	Nombre de grappes			Nombre de ménages	Nombre tota lde ménages		
	PDI	RAS	TOTAL	par grappe	PDI	RAS	TOTAL
Echantillon mère	22	22	44	30	660	660	1320
Echantillon de réserve	8	8	16	30	240	240	480
Total	30	30	60	30	900	900	1800

1.4.4. Tirage de l'échantillon

1.4.4.1. Tirage des unités primaires (grappes)

Dans chacune des deux strates, le tirage de l'échantillon sera effectué à deux degrés : 1) le tirage des grappes, et 2) le tirage des ménages. Les grappes sont des sites d'accueil qui peuvent être des villages, des secteurs, des quartier etc. qui sont les plus petites unités géographiques disponibles dans les bases de sondage de chaque sous-population.

Au premier degré, les grappes sont tirées aléatoirement dans chaque cadre d'échantillonnage des populations concernées en utilisant la probabilité proportionnelle à la taille (PPT). Pour pallier à l'inaccessibilité éventuelle de certaines grappes, un "échantillon de réserve généré aléatoirement" sera tiré en utilisant une approche en deux phases. Cela implique d'une part la sélection des 22 grappes requises pour chaque population concerné (RAS et PDI) soit 44 grappes pour l'échantillon global. D'autre part 8 grappes de réserve (36 % du nombre requis) seront sélectionnées pour chaque Strate (RAS et PDI),

soit 16 grappes comme échantillon de réserve, au cas où une grappe devrait être remplacée, ce qui donne un total de 30 grappes sélectionnées par strate (22+8).

Le cadre d'échantillonnage comprendra toutes les grappes (villages/secteurs, quartiers etc.) dans les zones d'intervention du HCR, dont la population est supérieure ou égale à 5% de la population totale concernée.

1.4.4.1. Tirage des unités primaires (ménages)

Au second degré, 30 ménages sont à sélectionnés par un tirage aléatoire simple, en l'occurrence le tirage systématique, à partir de la liste nominale complète des chefs de ménage de la base de sondage du CONASUR pour les PDI et de la base de sondage du CONAREF pour les RAS. Ainsi, le tirage de l'échantillon mère des ménages se fera dans chaque grappe de l'échantillon mère des grappes, et le tirage de l'échantillon des ménages de réserve se fera dans chaque grappe de l'échantillon des grappes de réserve. Au total 900 ménages seront sélectionnés dans chaque strate dont 660 ménages de l'échantillon mère et 240 ménages de l'échantillon de réserve.